

Activités autorisées / 

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008, autorisant la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (S.P.E.N.) à exploiter un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels banals ultimes sur les communes d'Eroudeville, d'Ecausseville et du Ham, imposent qu'une fois par an, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées un rapport d'activité sur l'exploitation de l'année écoulée (article 41.2).

Le décret n°2010-369 du 13 avril 2010 a modifié la nomenclature des installations classées : les rubriques 167-B et 322-B-2 sont supprimées et remplacées par la 2760-2.

Les rubriques autorisées, mentionnées dans l'arrêté complémentaire du 25 août 2011, sont les suivantes :

Rubrique IC	Désignation des activités	Régime Autorisation Ou Déclaration	Description de l'installation
2760-2	Installation de stockage de déchets ultimes non dangereux (OM et autres résidus urbains, déchets municipaux, déchets industriels, commerciaux et artisanaux)	A	150 000 T/an maximum
1412-2-b	Stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés	D	Quantité > 6T Mais > 50T
2910-b	Installation de valorisation du biogaz (combustion)	Non classé	Installation connexe à l'installation de stockage

L'indication des diverses catégories de déchets admissibles relève de l'article 18.2 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2008, dont voici l'extrait :

Les déchets qui peuvent être admis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux sont les déchets municipaux et les déchets non dangereux de toute autre origine, autres que ceux définis comme dangereux par l'article R 541-7 du code de l'environnement.

- Déchets non admis

Les déchets suivants ne peuvent pas être admis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux :

- déchets dangereux définis par l'article R 541-7 du code de l'environnement ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- déchets d'emballages visés par le titre IV, chapitre III, section 5 -Emballages- du code de l'environnement ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, combustibles, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions de l'annexe I à l'article R 541-8 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 % ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés,
- D3E
- boues valorisables.

De même, aucun déchet non refroidi, explosif ou susceptible de s'enflammer spontanément ne peut être admis.

- Admission des déchets

Pour être admis dans cette installation de stockage, les déchets doivent également satisfaire :

- à la procédure d'information préalable ou à la procédure d'acceptation préalable,
- au contrôle à l'arrivée sur le site.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission des déchets.

Nature et quantité des déchets

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

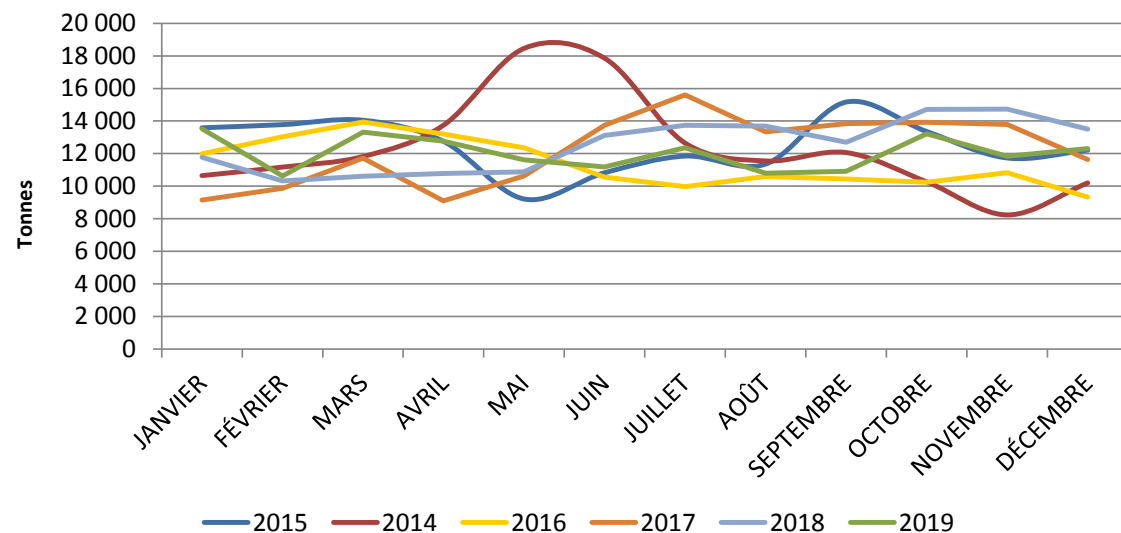
Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

MOIS	ORDURES MENAGERES	BOUES	ENCOMBRANTS	D.I.B.	REFUS DE TRI	TOTAL
JANVIER	4 933,78	0,00	1 126,68	7 205,06	249,42	13 514,94
FÉVRIER	3 651,22	0,00	1 269,36	5 172,35	535,04	10 627,97
MARS	3 958,98	20,14	1 468,22	6 534,64	1 334,48	13 316,46
AVRIL	4 409,44	11,52	1 628,86	6 194,50	515,92	12 760,24
MAI	4 333,66	8,76	1 501,60	5 566,82	215,52	11 626,36
JUIN	4 176,28	0,00	1 222,92	5 608,62	175,38	11 183,20
JUILLET	4 658,50	19,94	1 498,92	5 988,64	199,74	12 365,74
AOÛT	4 501,98	0,00	1 694,08	4 439,96	156,38	10 792,40
SEPTEMBRE	4 065,86	9,26	1 367,76	5 272,00	192,36	10 907,24
OCTOBRE	4 705,36	19,28	1 513,22	6 744,75	229,97	13 212,58
NOVEMBRE	4 506,56	0,00	1 250,76	5 922,33	156,96	11 836,61
DÉCEMBRE	3 879,82	12,94	1 268,03	6 993,91	154,13	12 308,83
TOTAL	51 781,44	101,84	16 810,41	71 643,58	4 115,30	144 452,57
%	35,8%	0,1%	11,6%	49,6%	2,8%	100,0%

Evolution des tonnages stockés



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

L'origine géographique des déchets est conforme à l'article 18.1 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 reproduit ci-dessous :

Art. 18.1 : Origine géographique

Les déchets admissibles dans le centre de stockage de déchets ménagers et assimilés et déchets industriels banals ultimes doivent provenir principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes, conformément aux dispositions définies par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les ordures ménagères et les encombrants proviennent de collectivités de la Manche et du Calvados.

Collectivité	Pôle de proximité	Nb habitants (2014)	Ordures ménagères	Encombrants
Communauté d'Agglomération Le Cotentin		181 485	X	X
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	Pôle de proximité de Lessay	10 029	X	X
	Pôle de proximité de La Haye	6 677		X
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	Pôle de proximité de Sainte-Mère-Eglise	9 601		X
Communauté de Communes du Pays de Falaise		28 279	X	
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	Pôle de proximité des 3 Rivières	8 555	X	
		244 626		

Les Déchets Industriels Banals (ou DIB) proviennent, quant à eux, majoritairement de la Manche et du Calvados. Les DIB originaires du Calvados et de l'Orne ont été préalablement réceptionnés dans des centres de valorisation pour en retirer les déchets valorisables. Les DIB provenant de la Manche sont majoritairement issus des petites et moyennes entreprises.

Département	Répartition des apports
Calvados	38%
Manche	44%
Orne	17%
Autres départements limitrophes	0%

Département	Répartition des apports
Calvados	25%
Ile et Vilaine	1%
Manche	65%
Orne	9%

Tous déchets confondus, la répartition des tonnages est celle du tableau ci-dessus. La majorité des tonnes de déchets non dangereux ultimes traités provient du département de la Manche.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Nature et quantité des déchets d'amiante lié

Les tonnages de déchets d'amiante lié réceptionnés sur l'année sont présentés ci-dessous. Le tonnage réceptionné est stable par rapport à 2018.

Mois	Tonnages
janv-19	45
févr-19	72,46
mars-19	36,02
avr-19	38,18
mai-19	41,64
juin-19	81,5
juil-19	35,44
août-19	38,14
sept-19	74,52
oct-19	31,42
nov-19	118,4
déc-19	179,38

Les déchets d'amiante lié réceptionnés sur le site proviennent des départements de la Manche pour les $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ du Calvados. Les apports du Calvados sont principalement liés au désamiantage d'un bâtiment du site PSA.

Département	Répartition des
Calvados	27%
Manche	73%

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

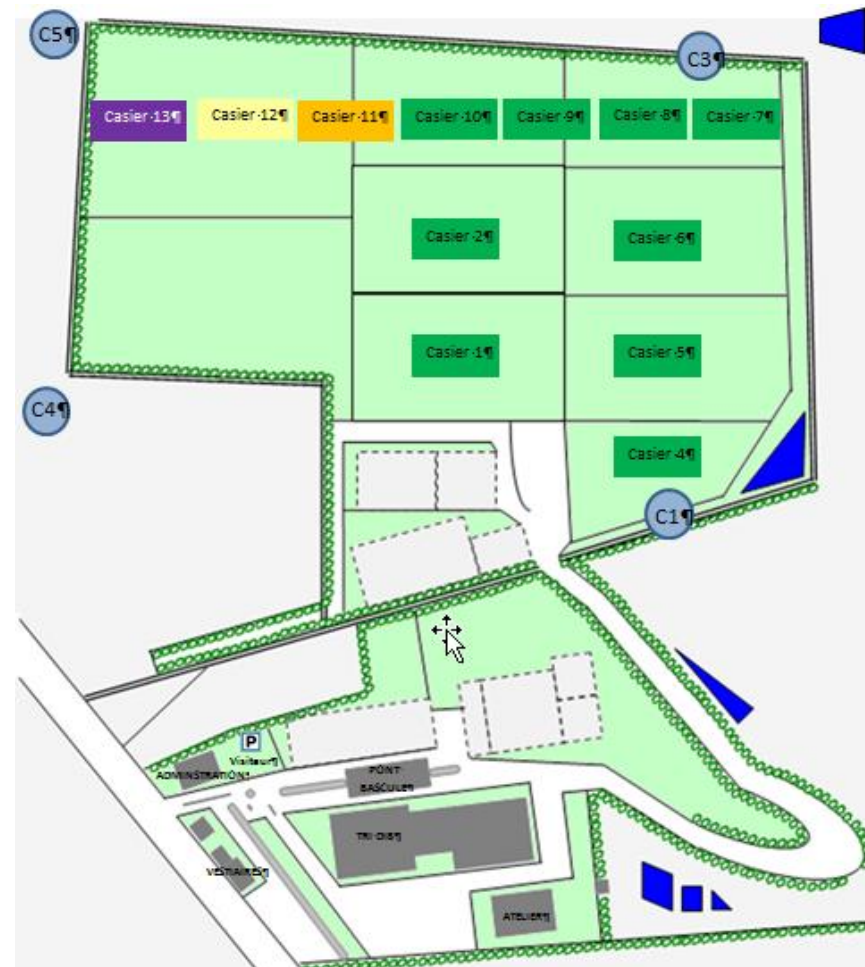
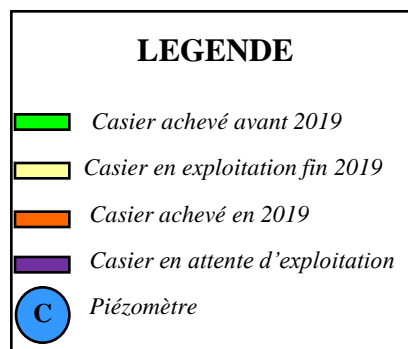
Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Plan de localisation des piézomètres

Le réseau de contrôle est constitué de 2 piézomètres en amont hydraulique du site (C4 et C5) et 2 en aval (C1 et C3). L'article 33.3 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 fixe les prescriptions de suivi : paramètres à analyser et périodicité (mesures trimestrielles et quadriennales).

Suite à la CLIS du 30 mars 2005, il a été convenu que les rapports comportent les seuils de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine (annexes 13-1-I et II du code de la santé publique, d'après les annexes I-1 et 2 du décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : piézomètre C4 (Amont du site)

	Unité	Point 0	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	15/01/19	02/04/19	09/07/19	08/10/19		
météo :		Nuageux sec	Nuageux	pluvieux				
NIVEAU								
piézométrie avant prélèvement	m		-2,5	-2,1	-3	-2,8		m
profondeur du prélèvement	m		-10	10	-10	-10		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,5	7,4	7,4	7,2	6,5 à 9	
Température	°C		11,1	12	13,7	13,2	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales			47		69			
Potentiel d'oxydo-réduction		27		31	32	32		
Résistivité	ohm.cm	1739	1616	1621	1567	1527		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		619	617	638	655		
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	29,1	27,9	27	29,4	27,4		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	28,8	25,4	25,3	25,5	26,7		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,9	0,7	0,6	3,8	0,5		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	6,5	30,1	30,8	29,8	30,9	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,54	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	30	33	36	34	40	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	0,06	<0,01		<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	13	7		8			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05	<0,05		<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30	<10		<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5	<3		<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		1168	2077	18480	1807	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)			<2		6	<2		
Se (Sélénium)			<2		<2			
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	<0,2	<0,2	1,14	0,7	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	66	78,7		140			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	2	34	3	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	0,053	0,013	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	1125	826	1261	23025	1658	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	31,1	21,7		47		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	220	30	49	1147	74	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	<2	<2	21	4	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	5	<2	<2	13,5	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	4,5	3,8		11,5		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	19,3	16,6		16,4		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	<0,025	0,033	0,033	0,412	0,088	≤ 3	mg/L

(*) Analyse quadriennale



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats

d'analyse : piézomètre C5

(artésien, vanne
refermée après chaque
analyse, amont du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0 23/07/03	1er tr. 15/01/19	2e tr. 02/04/19	3e tr. 09/07/19	4e tr. 08/10/19	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :								
météo :		Nuageux sec	Nuageux	pluvieux				
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m	Artésien	Artésien	Artésien	Artésien	Artésien		m
profondeur du prélèvement	m							m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7	7	7	6,9	6,5 à 9	
Température	°C		10,8	10,5	12,2	12,4	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales			<2		<2			
Potentiel d'oxydo-réduction		27	32	30	28	32		
Résistivité	ohm.cm	1802	1565	1548	1550	1538		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		639	646	645	650		
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,7	27,7	28	27,9	28,2		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	23,5	22,5	22	22,4	23,7		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	19,3	40,2	39,3	40,3	41,1	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	0,2	<0,05	0,28	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	36	46	48	47	45	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01	<0,01		<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	12			12			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05	<0,05		<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30	<10		<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5	<3		<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		<10	<10	<10	<5	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)			<2		<2	2		
Se (Sélénium)			<2		<2			
Cd (Cadmium)	µg/L	5	4,6	4,4	3,6	5,75	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	75	82,5		80			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	<0,010	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	<100	4	8	<10	<2	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	16	17,1		16,9		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	3	7	3	3	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	<1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,2	3,2		3,1		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	21,3	20		19,7		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,245	0,256	0,334	0,235	0,301	≤ 3	mg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : piézomètre C1 (Aval du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0 23/07/03	1er tr. 15/01/19	2e tr. 02/04/19	3e tr. 09/07/19	4e tr. 08/10/19	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	15/01/19	02/04/19	09/07/19	08/10/19		
météo :		Nuageux sec	Nuageux	pluvieux				
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m		-0,6	-0,7	-1	-0,75		m
profondeur du prélèvement	m		-10	-10	-10	-10		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,4	7,3	7,4	7,5	6,5 à 9	
Température	°C		11,9	12,5	14,4	13,6	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales	mg/L		<2		<2			
Potentiel d'oxydo-réduction		28	30	31	29	27		
Résistivité	ohm.cm	1802	1664	1656	1642	1667		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		601	604	609	600		
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,9	26,6	27	26,4	26,2		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	27,1	26,5	25,9	26,1	26		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,8	0,5	0,4	0,6	0,6		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	7,1	10,9	14,7	12,3	10,6	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	0,1	<0,05	0,24	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	29	31	34	33	36	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01	<0,01		<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	7	7					mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05	<0,05		<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30	<10		<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5	<3		<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		18	72	37	37	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)			<2		<2	1		
Se (Sélénium)			<2		<2			
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	0,2	<0,2	<0,20	0,19	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	82	76,7		78			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	<0,010	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	140	18	75	50	26	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	19,2	18,3		18,7		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,010	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	<2	<2	<2	1	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	<1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,7	3,5		3,6		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	22,3	20,2		20,6		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,04	0,027	0,024	0,029	<0,005	≤ 3	mg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : piézomètre C3 (Aval du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	15/01/19	02/04/19	09/07/19	08/10/19		
météo :		Nuageux sec	Nuageux	pluvieux				
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m		-0,5	-0,4	-0,85	-0,8		m
profondeur du prélèvement	m		-12	-12	-12	-12		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,4	7,3	7,3	7,3	6,5 à 9	
Température	°C		11	11	13,3	13	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales			<2		<2			
Potentiel d'oxydo-réduction		28	33	30	28	32		
Résistivité	ohm.cm	1818	1672	1661	1639	1650		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		598	602	610	606		
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	28	27,2	27,4	27	27,6		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	26,8	26,8	26,4	26,5	27,3		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,3	0,4	0,3	0,5	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	7,8	12,7	12,7	12,2	12	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	0,05	<0,05	<0,05	0,65	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	30	31	32	31	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01	<0,01		<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	6			6			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05	<0,05		<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30	<10		<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5	<3		<3			mg O2/L
METEAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		<10	11	<10	<5	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)			<2		<2	2		
Se (Sélénium)			<2		<2			
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	<0,2	<0,2	<0,20	0,17	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	73	69,6		69			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	<0,010	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	<100	6	7	20	8	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	23,6	23,4		23,6		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	2	2	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,7	3,5		3,5		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	22,3	19,6		20,3		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,15	0,128	0,141	0,087	0,171	≤ 3	mg/L

- Activités autorisées / 02
- Bilan des déchets traités / 03
- Suivi des eaux souterraines / 06
- Suivi des eaux superficielles / 18
- Suivi des lixiviats / 27
- Bilan hydrique / 29
- Suivi du biogaz / 30
- Le bioréacteur / 33
- Unité de valorisation / 34
- Lutte contre les odeurs / 35
- Lutte contre les nuisibles / 36
- Intégration paysagère / 37
- Biodiversité / 38
- Incidents et accidents / 39
- Faits marquants / 40
- Travaux / 43
- Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : 1^{er} trimestre

Piézomètre date prélèvement : météo :	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
		15/01/19					
		Nuageux					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-2,5	Artésien	-0,6	-0,5		m
profondeur du prélèvement	m	-10		-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,5	7	7,4	7,4	6,5 à 9	
Température	°C	11,1	10,8	11,9	11	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		0	32	30	33		
Résistivité	ohm.cm	1616	1565	1664	1672		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,9	27,7	26,6	27,2		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,4	22,5	26,5	26,8		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,7	0,4	0,5	0,4		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	30,1	40,2	10,9	12,7	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	33	46	31	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	1168	<10	18	<10	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<0,2	4,6	0,2	<0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	826	4	18	6	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	30	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<2	3	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,033	0,256	0,027	0,128	≤ 3	mg/L

(*) Analyse quadriennale



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : 2^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
Piézomètre							
date prélèvement :		02/04/19					
météo :		pluvieux					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-2,1	Artésien	-0,7	-0,4		m
profondeur du prélèvement	m	10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,4	7	7,3	7,3	6,5 à 9	
Température	°C	12	10,5	12,5	11	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		31	30	31	30		
Résistivité	ohm.cm	1621	1548	1656	1661		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27	28	27	27,4		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,3	22	25,9	26,4		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,6	0,3	0,4	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	30,8	39,3	14,7	12,7	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	0,2	0,1	<0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	36	48	34	32	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	2077	<10	72	11	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<0,2	4,4	<0,2	<0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	2	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	1261	8	75	7	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	49	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<2	7	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,033	0,334	0,024	0,141	≤ 3	mg/L



- Activités autorisées / 02
- Bilan des déchets traités / 03
- Suivi des eaux souterraines / 06
- Suivi des eaux superficielles / 18
- Suivi des lixiviats / 27
- Bilan hydrique / 29
- Suivi du biogaz / 30
- Le bioréacteur / 33
- Unité de valorisation / 34
- Lutte contre les odeurs / 35
- Lutte contre les nuisibles / 36
- Intégration paysagère / 37
- Biodiversité / 38
- Incidents et accidents / 39
- Faits marquants / 40
- Travaux / 43
- Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : 3^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

Piézomètre date prélèvement : météo :	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
		09/07/19					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-3	Artésien	-1	-0,85		m
profondeur du prélèvement	m	-10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,4	7	7,4	7,3	6,5 à 9	
Température	°C	13,7	12,2	14,4	13,3	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		32	28	29	28		
Résistivité	ohm.cm	1567	1550	1642	1639		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	29,4	27,9	26,4	27		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,5	22,4	26,1	26,5		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	3,8	0,5	0,6	0,5		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	29,8	40,3	12,3	12,2	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	34	47	33	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	18480	<10	37	<10	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	1,14	3,6	<0,20	<0,20	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	34	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	0,053	<0,010	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	23025	<10	50	20	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	1147	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,010	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	21	3	<2	<2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	13,5	<2	<2	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	11,5	3,1	3,6	3,5	<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	16,4	19,7	20,6	20,3	≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,412	0,235	0,029	0,087	≤ 3	mg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Résultats d'analyse : 4^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
Piézomètre							
date prélèvement :		08/10/19					
météo :		00/01/00					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-2,8	Artésien	-0,75	-0,8		m
profondeur du prélèvement	m	-10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,2	6,9	7,5	7,3	6,5 à 9	
Température	°C	13,2	12,4	13,6	13	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		32	32	27	32		
Résistivité	ohm.cm	1527	1538	1667	1650		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,4	28,2	26,2	27,6		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	26,7	23,7	26	27,3		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,5	0,4	0,6	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	30,9	41,1	10,6	12	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	0,54	0,28	0,24	0,65	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	40	45	36	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METEAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	1807	<5	37	<5	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	0,7	5,75	0,19	0,17	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	3	<1	1	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	0,013	<0,005	<0,005	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<1	<1	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	1658	<2	26	8	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	74	<1	<1	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	4	3	1	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<1	<1	1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,088	0,301	<0,005	0,171	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

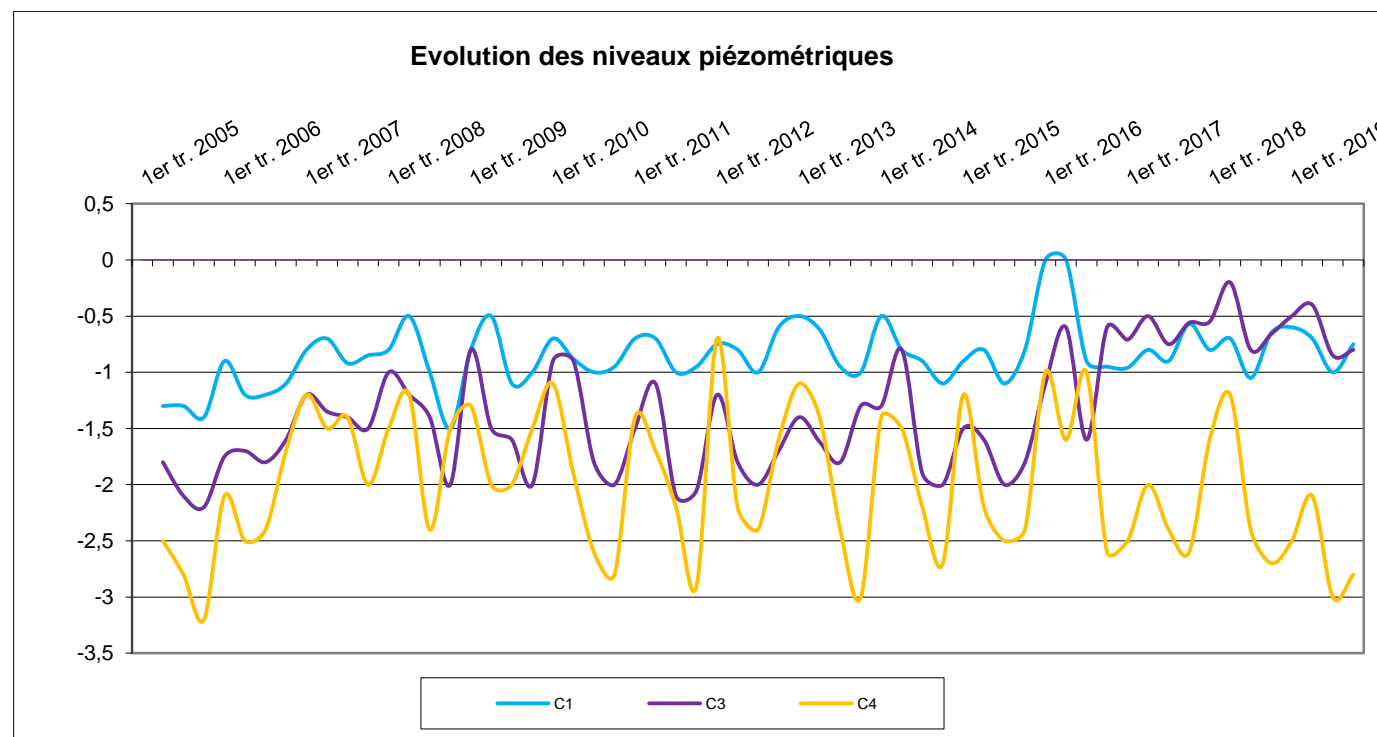
Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Relevé des niveaux piézométriques

Le piézomètre C5 est artésien. La vanne n'est ouverte que pour les besoins du prélèvement.

Date	Amont hydraulique		Aval hydraulique	
	C4	C5	C3	C1
15/01/2019	-2,5	Artésien	-0,5	-0,6
02/04/2019	-2,1	Artésien	-0,4	-0,7
09/07/2019	-3	Artésien	-0,85	-1
08/10/2019	-2,8	Artésien	-0,8	-0,75



Le niveau moyen des piézomètres subit les variations saisonnières dues aux précipitations plus importantes en période hivernale. Le piézomètre C5 étant artésien, il n'est pas représenté sur le graphique.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

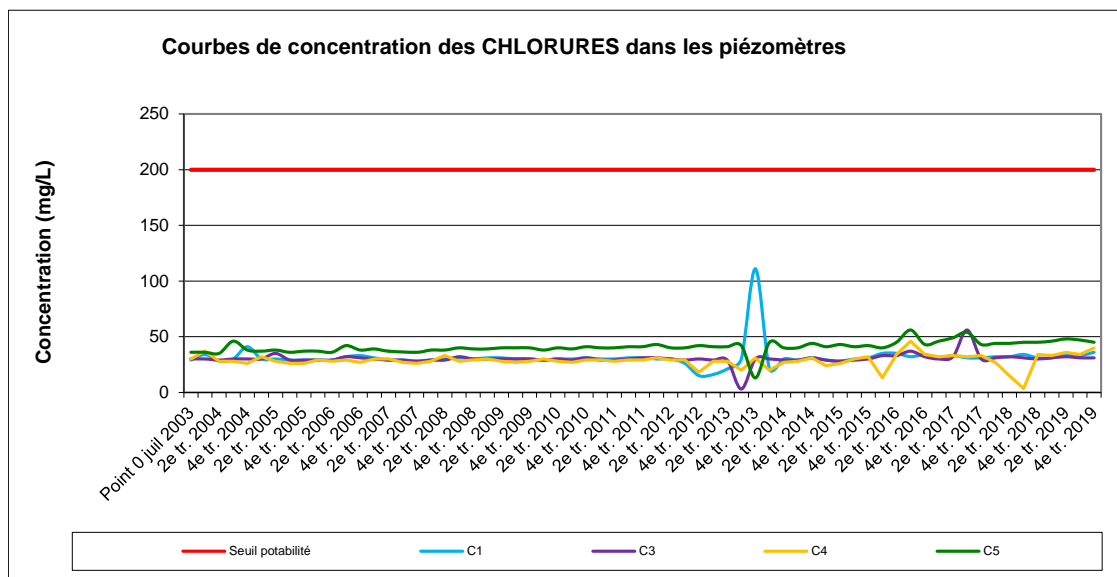
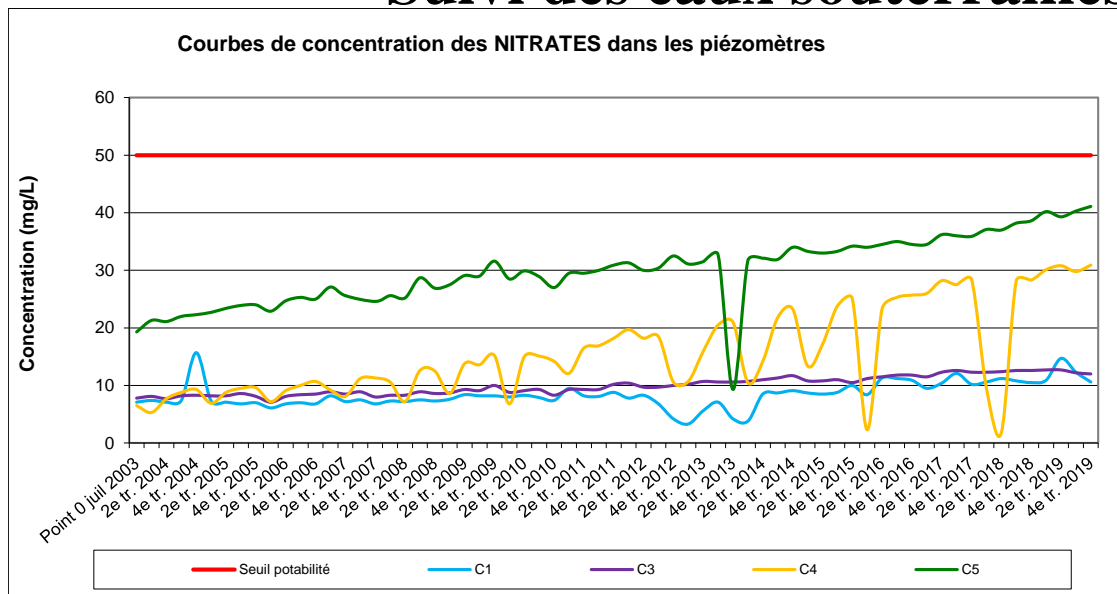
— Seuil de potabilité

— C1

— C3

— C4

— C5



Les concentrations par piézomètre en nitrates et chlorures restent toutes inférieures au seuil de potabilité. Les concentrations en chlorures sont stables. Les concentrations en nitrates, depuis le début du suivi des eaux souterraines, sont en constante hausse.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

— Seuil de potabilité

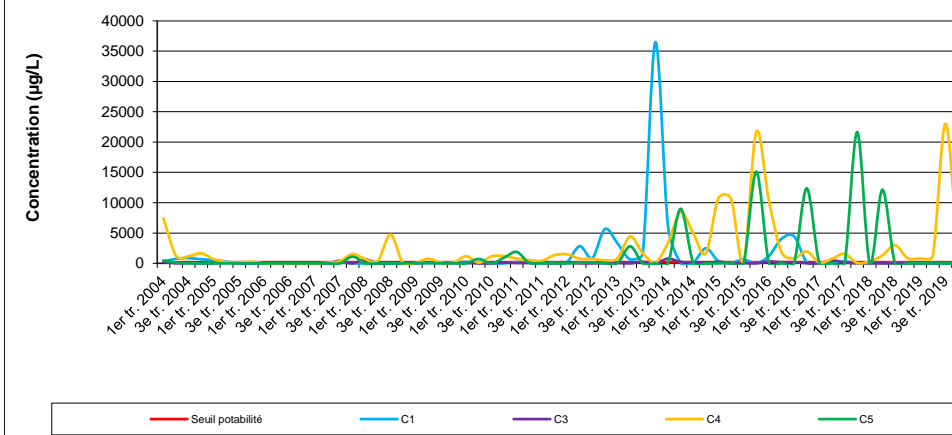
— C1

— C3

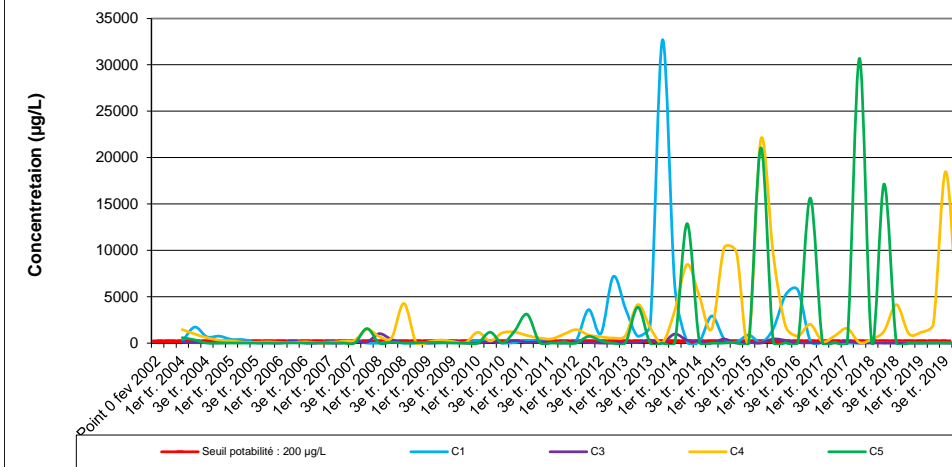
— C4

— C5

Courbe de concentration du FER TOTAL dans les piézomètres



Courbes de concentration de l'ALUMINIUM dans les piézomètres



Les concentrations importantes en Fer, Aluminium et Manganèse sont à priori liées à la nature très argileuse des sols, où ces métaux sont présents naturellement en fortes quantités. Cela s'est constaté sur les valeurs des piézomètres 4 et 5 pour le 3^{ème} trimestre. Les fortes variations observées sont probablement liées aux conditions de prélèvement, à la configuration de la nappe à ce moment précis et à la présence de travaux à proximité du piézomètre au moment du prélèvement.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 07

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

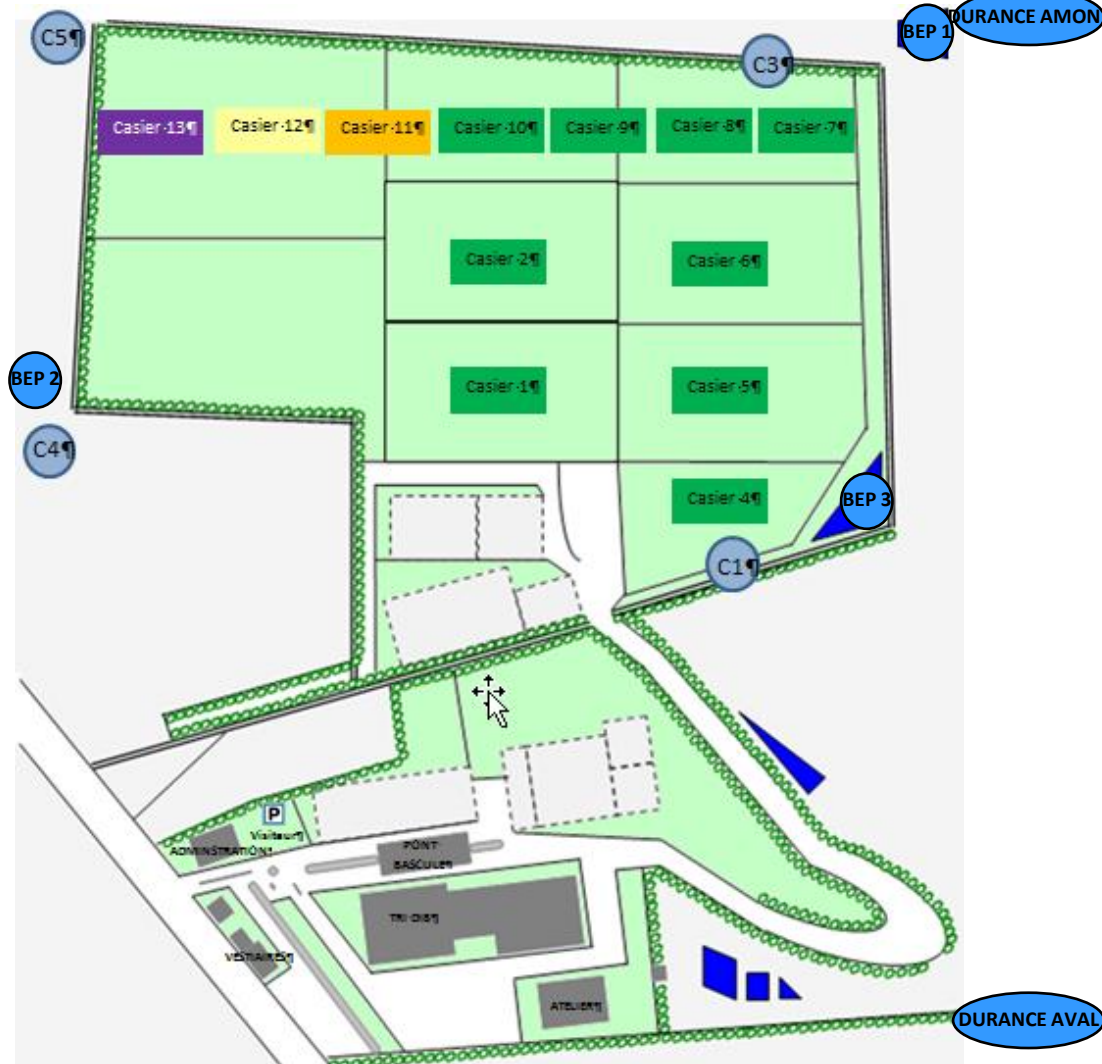
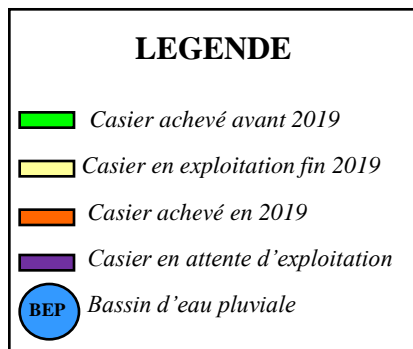
Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Plan de localisation des points de prélèvement

Les eaux superficielles sont les eaux de ruissellement interne récupérées dans les bassins d'eau pluviale et l'eau de la rivière « La Durance » qui borde le site. L'article 34.1 et 34.2 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 fixe leur programme d'auto surveillance.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

**Bassin d'eau
pluviale**

BEP 1		Unité	Seuil de l'arrêté	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité
date prélèvement : météo :				15/01/19 nuageux	02/04/19 pluvieux	09/07/19	08/10/19	
PHYSICO-CHIMIE								
pH (terrain)			5,5 à 8,5	8	7,5	8,9	7,5	6,5 à 9
Température		°C	< 30	7,6	9,8	17,2	14,4	≤ 25
MEST (Matières en Suspension Totale)		mg/L	< 30	110	94	38	68	
COT (Carbone Organique Total)		mg/L	< 70	9,5	12	20	7,3	
DCO (Demande Chimique en Oxygène)		mg O2/L	< 125	22	39	62	26	
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)		mg O2/L	< 30	4	5	4	<3	
Azote global		mg/L	<30	7,1	3	2,8	8	
Azote Kjeldahl		mg/L		5,6	2,8	2,8	4	
Nitrites		mg/L		0,28	0,05	0,03	1,73	
Nitrates		mg/L		6,3	0,8	<0,5	15,3	
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES								
Hydrocarbures totaux		mg/L	<10	<0,10	<0,10	<0,10	0,13	≤ 10
BEP 3		Unité	Seuil de l'arrêté	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité
date prélèvement : météo :				15/01/19 nuageux	02/04/19 pluvieux	09/07/19	08/10/19	
PHYSICO-CHIMIE								
pH (terrain)			5,5 à 8,5	8	8,4	8,4	7,6	6,5 à 9
Température		°C	< 30	8	12,2	19,8	15	≤ 25
MEST (Matières en Suspension Totale)		mg/L	< 30	8	2	3	26	
COT (Carbone Organique Total)		mg/L	< 70	11	4,3	7,6	18	
DCO (Demande Chimique en Oxygène)		mg O2/L	< 125	21	13	17	70	
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)		mg O2/L	< 30	<3	<3	<3	23	
Azote global		mg/L	<30	5,1	3,3	3	5,4	
Azote Kjeldahl		mg/L		3	1,4	1,6	3,5	
Nitrites		mg/L		0,18	0,19	0,5	0,35	
Nitrates		mg/L		9,2	8,2	5,6	7,8	
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES								
Hydrocarbures totaux		mg/L	<10	<0,10	<0,10	0,11	<0,10	≤ 10
Amiante						absence		

Les concentrations en Matières En Suspension ont légèrement dépassé le seuil de l'arrêté dans le BEP 1 sur 2019. Celles-ci s'expliquent en partie par les travaux d'assainissement et de préparation de la piste périphérique au nord-est du site derrière le casier 14.

D'autre part comme les années précédentes, les eaux pluviales se chargent en Matières En Suspension sur les surfaces du site (casiers en cours d'ensemencement et autres surfaces).

Un nettoyage des fossés a permis d'éliminer les matières potentiellement sources d'azote (résidus fauchage, feuilles...).

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

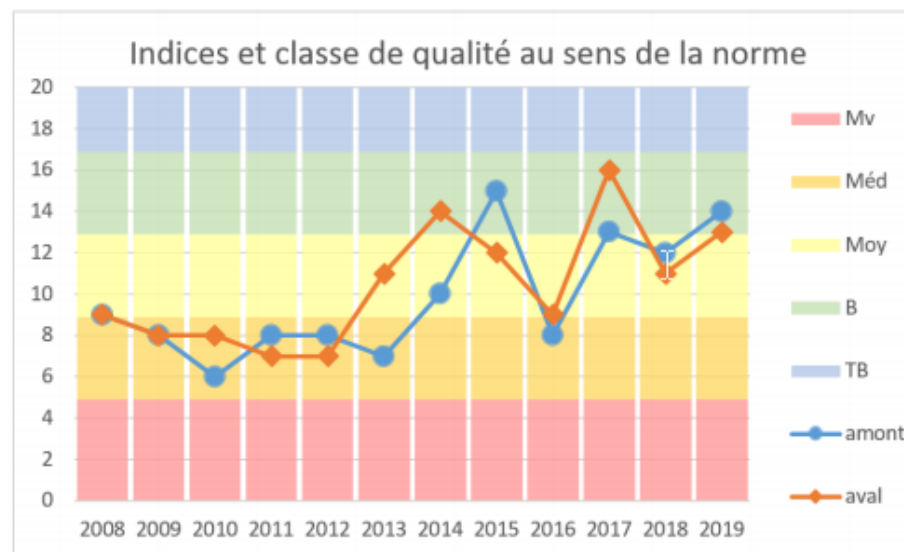
Certification environnementale / 45

Eaux du ruisseau « La Durance »

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) est une étude basée sur le recensement des macro-invertébrés d'eau douce, marqueurs de la qualité de l'eau. L'étude a été réalisée le 22 août 2019 suivant la norme AFNOR T90-350.



Les résultats obtenus en amont sont bons (14/20) et bons en aval (13/20). Il n'y a donc pas d'écart entre l'amont et l'aval du site. Le rapport d'analyse de l'IBGN est présenté en ANNEXE 1.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Durance amont

Point complémentaire
en amont hydraulique
du site

date prélèvement : météo :	Unité	Point zéro 23/07/03 Beau	1er sem. 15/01/19 nuageux	2e sem. 09/07/19	Norme de potabilité	Unité	2e sem. 05/07/17 soleil
PHYSICO-CHIMIE							
pH (terrain)			7,8	7,9	6,5 à 9		7,5
Température	°C		8,8	14,8	≤ 25	°C	16,3
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	920	15	6		mg/L	15
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	27,4	3	2,5		mg/L	4
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	315	<10	<10		mg O2/L	<30
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	50	<3	<3		mg O2/L	<5
Azote global	mg/L	14	6,5	6,1		mg/L	5,5
NO3 (nitrates)	mg/L	0,5	23,8	22,3	≤ 50	mg/L	20,4
NO2 (nitrites)	mg/L	0,03	0,08	0,07	≤ 0,1	mg/L	0,12
Azote Kjeldahl	mg/L	14	1,1	1	≤ 1	mg/L	0,9
P (Phosphore total)	mg/L	2,4	0,53	0,27		mg/L	0,91
Fluorures	mg/L	0,8	71	0,073		mg/L	0,106
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	4040	741	201	≤ 200	µg/L	102
As (Arsenic)	µg/L	<50	3	3	≤ 10	µg/L	7
Cd (Cadmium)	µg/L	<20	2,7	1,49	≤ 5	µg/L	3,4
Cr (Chrome)	µg/L	<40	<2	<2	≤ 50	µg/L	<0,5
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,05		<0,010	≤ 2	mg/L	0,003
Sn (Etain)	µg/L	<40	<2	<2		µg/L	<0,5
Fe (Fer)	µg/L	13215	708	300	≤ 200	µg/L	<2
Mn (Manganèse)	µg/L	1370	105	64	≤ 50	µg/L	75
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L	<0,10
Ni (Nickel)	µg/L	<100	2	2	≤ 20	µg/L	3
Pb (Plomb)	µg/L	40	35	17,5	≤ 10	µg/L	28
Zn (Zinc)	mg/L	0,115	0,194	0,175	≤ 3	mg/L	0,3
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
Phénols	µg/L	<25	<25	<25		µg/L	<25
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	<10	≤ 50	µg/L	<10
Hydrocarbures totaux	mg/L	43,9		<0,10		mg/L	<0,10
AOX	µg/L	12	14	<10		µg/L	<50

Durance aval

date prélèvement : météo :	Unité	Point zéro 23/07/03 Beau	1er sem. 15/01/19 nuageux	2e sem. 09/07/19	Norme de potabilité	Unité
PHYSICO-CHIMIE						
pH (terrain)			7,9	7,8	6,5 à 9	
Température	°C		9	17,6	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	140	16	8		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	5,5	3,2	2,7		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	100	<10	<10		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	6	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	3	6,4	6		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	0,05	23,5	21,6	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,02	0,1	0,08	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	3	1,1	1,1	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,24	0,63	0,28		mg/L
Fluorures	mg/L	0,71	0,66	0,074		mg/L
METAUX ET METALLOÏDES						
Al (Aluminium)	µg/L	2740	938	221	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	<50	3	3	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<20	2,3	1,29	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<40	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,05		<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<40	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	2755	739	370	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	170	120	77	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<100	3	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<40	32	20	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,11	0,202	0,121	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Phénols	µg/L	<25	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L	6,2		<0,10		mg/L
AOX	µg/L	12	12	<10		µg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Durance – 1^{er} semestre

date prélèvement : météo :	Unité	DURANCE Amont	DURANCE Aval	Norme de potabilité	Unité
		15/01/19 nuageux			
PHYSICO-CHEMIE					
pH (terrain)		7,8	7,9	6,5 à 9	
Température	°C	8,8	9	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	15	16		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	3	3,2		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	<10	<10		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	6,5	6,4		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	23,8	23,5	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,08	0,1	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	1,1	1,1	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,53	0,63		mg/L
Fluorures	µg/L	71	0,66		µg/L
METAUX ET METALLOÏDES					
Al (Aluminium)	µg/L	741	938	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	3	3	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	2,7	2,3	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L			≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	708	739	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	105	120	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	2	3	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	35	32	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,194	0,202	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Phénols	µg/L	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L				mg/L
AOX	µg/L	14	12		µg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Durance – 2nd semestre

date prélèvement : météo :	Unité	DURANCE Amont	DURANCE Aval	Norme de potabilité	Unité
		09/07/19			
		0			
PHYSICO-CHIMIE					
pH (terrain)		7,9	7,8	6,5 à 9	
Température	°C	14,8	17,6	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	6	8		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	2,5	2,7		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	<10	<10		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	6,1	6		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	22,3	21,6	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,07	0,08	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	1	1,1	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,27	0,28		mg/L
Fluorures	µg/L	0,073	0,074		µg/L
METAUX ET METALLOÏDES					
Al (Aluminium)	µg/L	201	221	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	3	3	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	1,49	1,29	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	300	370	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	64	77	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	17,5	20	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,175	0,121	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Phénols	µg/L	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L	<0,10	<0,10		mg/L
AOX	µg/L	<10	<10		µg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

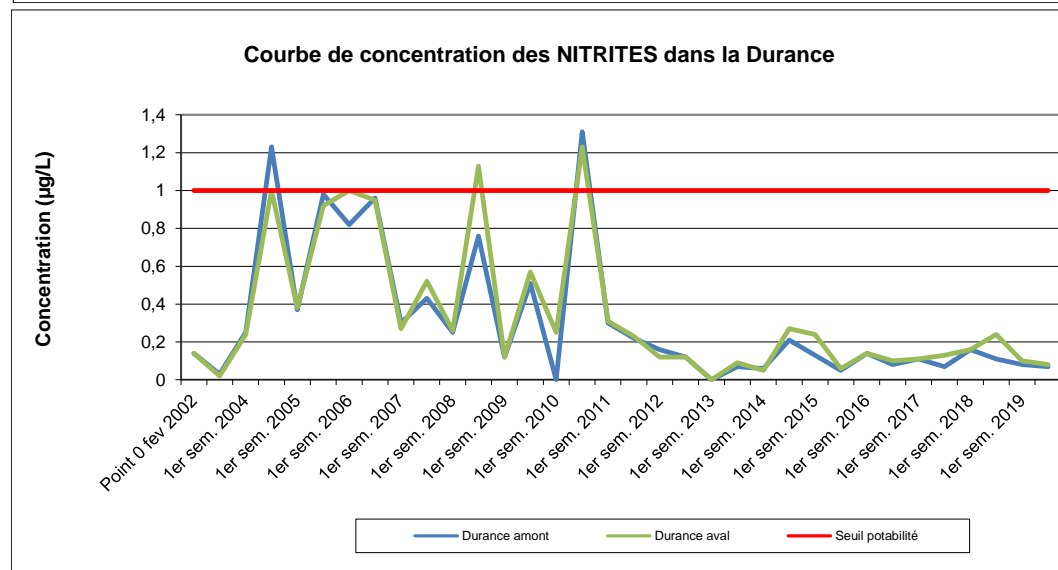
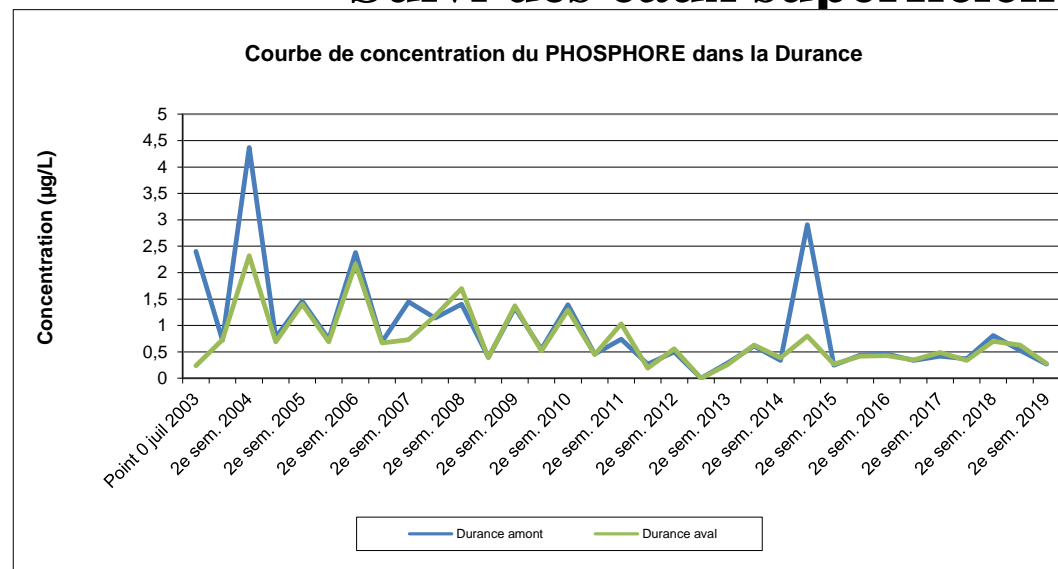
Certification environnementale / 45

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

— **Seuil potabilité**

— **Durance amont**

— **Durance aval**



Les concentrations en phosphore subissent les variations saisonnières habituelles, alors que celles des nitrites ont toujours tendance à diminuer .

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

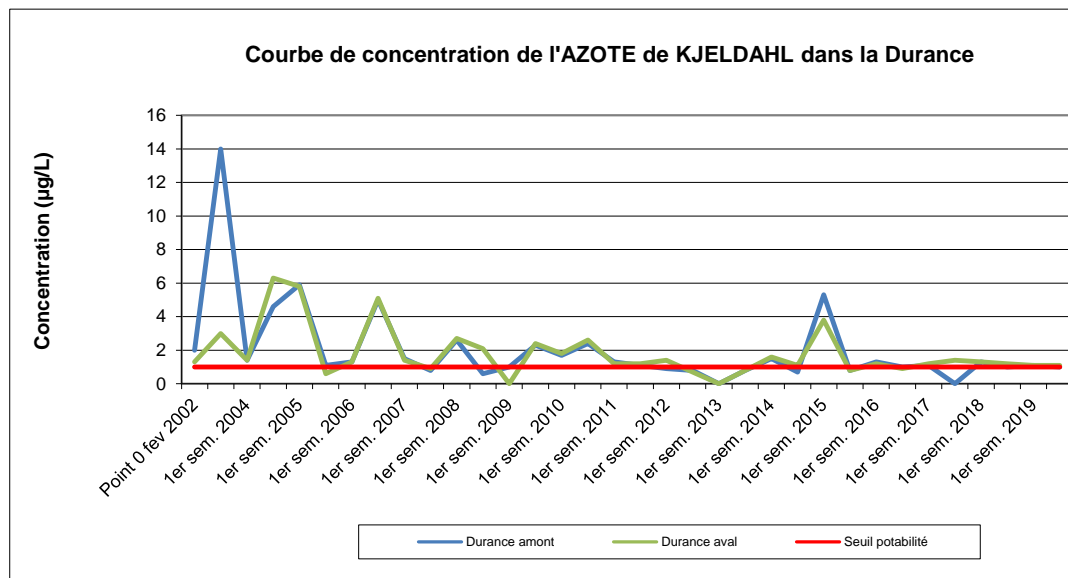
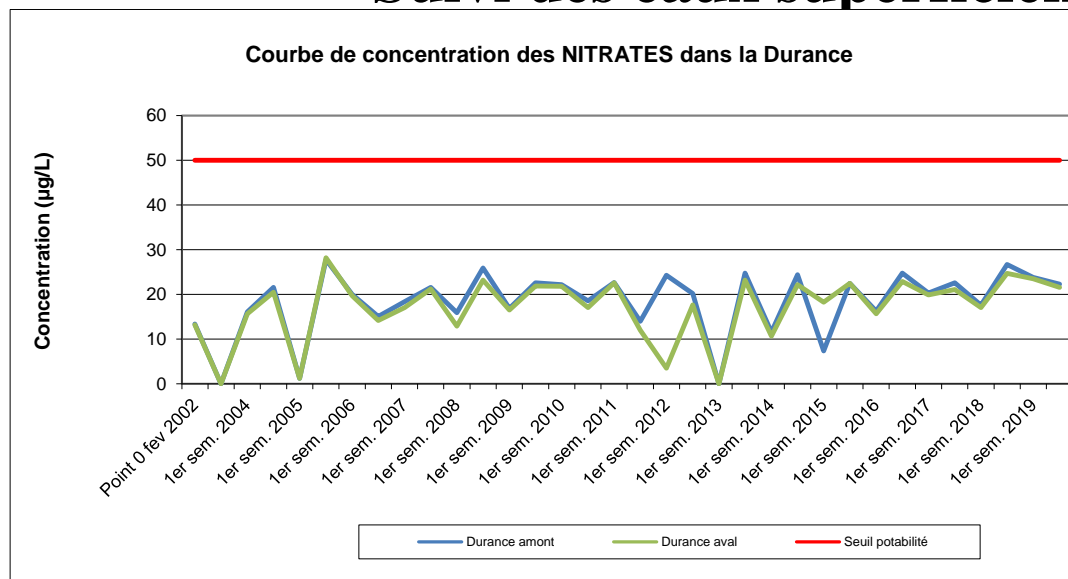
Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

- _ Seuil potabilité
- _ Durance amont
- _ Durance aval

Suivi des eaux superficielles



Les courbes de concentration amont et aval subissent les mêmes variations périodiques et témoignent de l'absence d'impact du centre de stockage sur la qualité des eaux de la Durance.

Il est procédé à une analyse semestrielle de la qualité des lixiviats bruts. La quantité totale de lixiviats bruts produite a baissé entre 2018 et 2019 de l'ordre de 2000 m3.

Lixiviats bruts

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 20

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

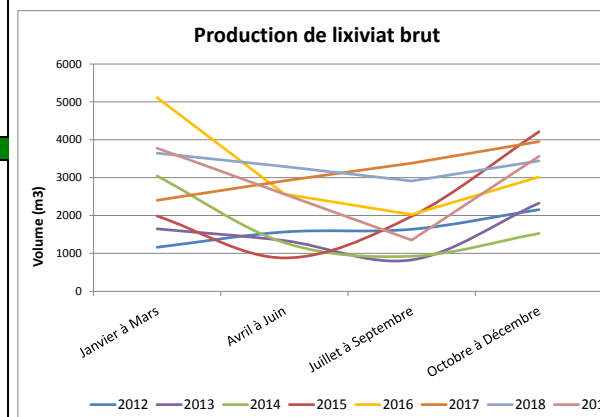
Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

date prélèvement : météo :	Méthode	Unité	1er tr. 15/01/19 couvert	2e tr. 02/04/19 nuageux	3e tr. 09/07/19	4e tr. 08/10/19
PHYSICO-CHIMIE						
pH (terrain)	NF T 90-008		8,1	7,5	8,1	7,4
Température		°C	19,5	18,3	20,2	16,9
Résistivité	Appareil portatif étalonné	ohm.cm	66	57	54	60
Conductivité		µS/cm	15173	17 642	18 410	16 744
MEST (Matières en Suspension Totale)	NF EN 872	mg/L	17	22	25	23
COT (Carbone Organique Total)	NF EN 1484	mg/L	1020	984	1358	789
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	NF T 90-101	mg O2/L	2603	3414	3620	3050
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	NF EN 1899-1	mg O2/L	150	160	91	110
Azote global	Méthode par calcul	mg/L	1474,1	1696	1797,1	1657,6
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	mg/L	1474	1696	1797	1650
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	NF EN ISO 11732	mg/L	1690	2090	1423	1560
P (Phosphore total)	Méthode interne	mg/L	30,3	36,8	13,8	15,1
Fluorures	NF T 90-004	mg/L	0,6	0,608	0,72	0,574
Nitrites	ISO 15923-1	mg/L	0,2	<0,10	0,141	1,42
Nitrates	NF EN 10304-1	mg/L	<0,5	<0,5	<0,12	6,17
METEAUX ET METALLOÏDES						
Al (Aluminium)	NF EN ISO 1885	µg/L	1435	1692	1900	1629
As (Arsenic)	NF EN ISO 1885	µg/L	212	204	276	274
Cd (Cadmium)	NF EN ISO 1885	µg/L	<1	<1	<1	<1
Cr (Chrome)	NF EN ISO 1885	µg/L	607	535	704	651
Cu (Cuivre)	NF EN ISO 1885	mg/L	0,019	0,021	0,053	0,022
Sn (Etain)	NF EN ISO 1885	µg/L	57	48	57	62
Fe (Fer)	NF EN ISO 1885	µg/L	4176	4880	7168	5697
Mn (Manganèse)	NF EN ISO 1885	µg/L	534	611	709	701
Hg (Mercure)	NF EN 483	µg/L	<0,10	0,12	0,18	0,21
Ni (Nickel)	NF EN ISO 1885	µg/L	141	157	190	150
Pb (Plomb)	NF EN ISO 1885	µg/L	6	7	13	8
Zn (Zinc)	NF EN ISO 1885	mg/L	0,064	0,086	0,104	0,07
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Phénols	XP T 90-109	µg/L	<0,025	0,025	42	<25
CN (Cyanures libres)	NF T90-107	µg/L	<10	79	45	238
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/L	0,11	<0,10	<0,10	<0,10
AOX	NF EN ISO 9562	µg/L	792	617	<10	1085

Période	Volume produit de lixiviat brut (m3)
Janvier à Mars	3778
Avril à Juin	2562
Juillet à Septembre	1350
Octobre à Décembre	3561
Total annuel	11251



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 20

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

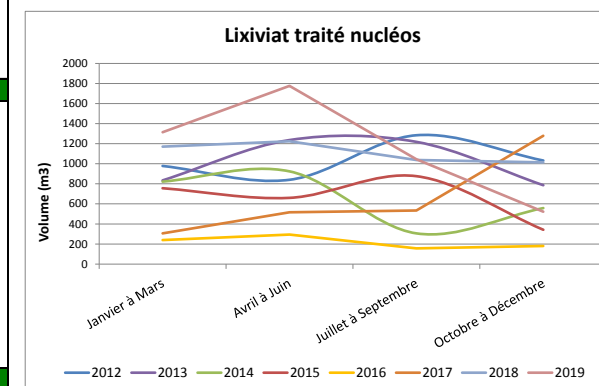
Certification environnementale / 45

Effluents traités

Conformément à l'article 11 de l'arrêté complémentaire du 25 août 2011, l'analyse de la qualité des lixiviats traités est trimestrielle. La quantité de lixiviats traitée dans les Nucleos a augmenté de 200 m³ entre 2018 et 2019.

date prélèvement : météo :	Méthode	Unité	1er tr. 15/01/19 couvert	2e tr. 02/04/19 nuageux	3e tr. 09/07/19	4e tr. 08/10/19	Unité
PHYSICO-CHIMIE							
pH (terrain)	NFT 90-008		8,3	8,1	7,5	8,3	
Température		°C	9,2	11,4	18,4	15,4	°C
Résistivité	Appareil portatif étalonné	ohm.cm	85	67	182	106	ohm.cm
Conductivité		µS/cm	11777	15003	5488	9475	
MEST (Matières en Suspension Totale)	NF EN 872	mg/L	15	19	100	25	mg/L
COT (Carbone Organique Total)	NF EN 1484	mg/L	827	830	540	514	mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	NF T 90-101	mg O2/L	2065	2649	1470	1940	mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	NF EN 1899-1	mg O2/L	58	130	220	67	mg O2/L
Azote global	Méthode par calcul	mg/L	1093,1	1408	421,5	766,5	mg/L
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	mg/L	1093	1408	420	759	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	NF EN ISO 11732	mg/L	1190	1696	299	757	mg/L
P (Phosphore total)	Méthode interne	mg/L	24	25,4	14,7	7,82	mg/L
Fluorures	NFT 90-004	mg/L	0,437	0,58	0,266	0,407	mg/L
Nitrites	ISO 1923-1	mg/L	<0,20	<0,10	<0,004	<0,004	mg/L
Nitrates	NF EN 10304-1	mg/L	<0,5	<0,5	1,46	7,54	mg/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	NF EN ISO 11885	µg/L	1241	1182	438	1049	µg/L
As (Arsenic)	NF EN ISO 11885	µg/L	172	166	175	157	µg/L
Cd (Cadmium)	NF EN ISO 11885	µg/L	<1	<1	<1	<1	µg/L
Cr (Chrome)	NF EN ISO 11885	µg/L	436	468	136	382	µg/L
Cu (Cuivre)	NF EN ISO 11885	mg/L	0,014	0,012	0,006	0,016	mg/L
Sn (Etain)	NF EN ISO 11885	µg/L	41	31	<2	33	µg/L
Fe (Fer)	NF EN ISO 11885	µg/L	3504	2399	9019	3360	µg/L
Mn (Manganèse)	NF EN ISO 11885	µg/L	451	405	2436	375	µg/L
Hg (Mercure)	NF EN 1483	µg/L	<0,10	0,12	<0,10	0,13	µg/L
Ni (Nickel)	NF EN ISO 11885	µg/L	101	144	54	101	µg/L
Pb (Plomb)	NF EN ISO 11885	µg/L	3	5	<2	5	µg/L
Zn (Zinc)	NF EN ISO 11885	µg/L	0,058	0,058	0,0171	0,064	µg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
Phénols	XP T 90-109	µg/L	<0,025	0,031	0,18	0,52	µg/L
CN (Cyanures libres)	NF T90-107	µg/L	<10	160	130	19	µg/L
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/L	<0,10		0,13	<0,10	mg/L
AOX	NF EN ISO 9562	µg/L	641	787	<10	847	µg/L

Période	Volume produit de lixiviat traité (m3)
Janvier à Mars	1314
Avril à Juin	1776
Juillet à Septembre	1044
Octobre à Décembre	522
Total annuel	4656



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

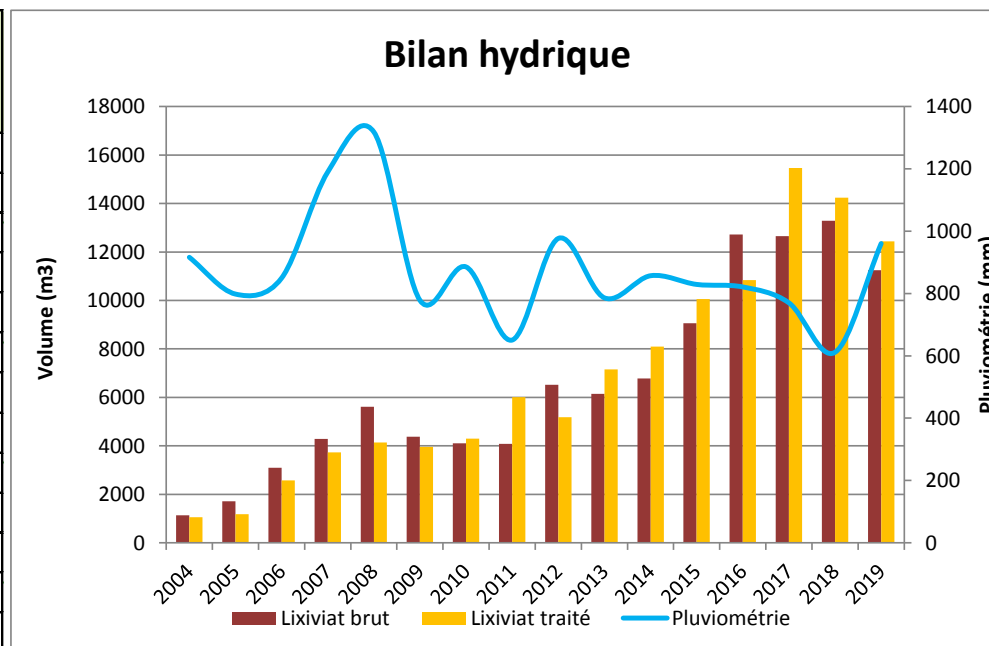
Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Les éléments nécessaires au calcul du bilan hydrique sont recherchés auprès de la station METEOFRANCE la plus proche du site, à Ste Marie du Mont (depuis 2009).

Mois	Précipitations (mm)	Humidité relative (%)
Janvier	46	86%
Février	56	88%
Mars	47	84%
Avril	34	79%
Mai	31	81%
Juin	54	83%
Juillet	5	76%
Août	43	83%
Septembre	41	83%
Octobre	255	89%
Novembre	261	91%
Décembre	88	86%
TOTAL	960	84%



La production de lixiviats est en baisse, de l'ordre de 2 000 m3, comparé à 2018 : 11 251 m³.

4 656 m³ de lixiviats ont été traités in situ par le biais des Nucleos. Le reste du volume produit a été utilisé pour la réinjection (cf. chapitre *bioréacteur*). Le mouillage a été arrêté au 30 juin 2016 du fait de l'évolution de la réglementation.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Installation de captation du biogaz

L'installation de captage du biogaz est opérationnelle depuis le 20 mai 2005, et le système d'enregistrement des paramètres, depuis le 6 juin 2005. Une mesure de la qualité du biogaz est réalisée tous les mois :

Paramètres	Unité	11/01/2019	25/02/2019	29/03/2019	26/04/2019	10/05/2019	21/06/2019	19/07/2019	23/08/2019	27/09/2019	25/10/2019	29/11/2019	26/12/2019
H2S	ppm	2 400	2 625	2 145	2 700	2 500	2 000	2 482	2 851	3 900	3 400	3 250	3 350
H2	ppm	270	200	275	225	250	330	420	410	330	400	250	300
NO2	ppm	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
H2O	%	60,6	89,1	86,0	86,7	89,4	93,7	93,0	99,0	90,6	91,1	86,3	85,4

La concentration en H2S a atteint un pic sur l'année 2016. Ce paramètre est un marqueur du pouvoir olfactif du biogaz. C'est une tendance de fond observée sur de très nombreux centres de stockage.

Cette augmentation pourrait être expliquée par la présence de plâtre au sein des encombrants et DIB réceptionnés.

Une unité de traitement de l'H2S présent dans le biogaz a été installée en avril 2016 et vient ainsi compléter le dispositif existant. Elle permet d'abattre l'H2S en dessous de 500 ppm.

Le travail auprès des apporteurs a permis pour 2017, 2018 et 2019 une inversion de la tendance et un retour vers des teneurs à moins de 4000 ppm.

Le biogaz capté est dirigé vers les moteurs de valorisation électrique, et lorsque ces derniers sont en arrêt technique, vers la torçhère.

	Volume (Nm3)	Répartition
Biogaz capté	6 671 993	100,0%
Biogaz valorisé par les moteurs	6 514 853	97,6%
Biogaz brûlé par la torçhère	157 140	2,4%

La part de biogaz valorisé s'élève cette année à 97,6%.

Le volume de biogaz torché a, quant à lui, augmenté par rapport à 2018. Pour rappel, 2018 avec 1,2% de biogaz torché a été une très bonne année.

Un gros travail de maintenance est mené afin d'assurer un taux de disponibilité satisfaisant : 96 % en 2019.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Installation de combustion

Unité de valorisation électrique du biogaz

Le contrôle des rejets de la torchère n'a pas été effectué par la société EUROPOLL le 17 décembre 2019 avec les moteurs suite à un problème technique. Les résultats ci-dessous proviennent du contrôle des 17 et 18 juin 2020, dont le rapport figure en ANNEXE 2 .

Eléments	Unité	Rejet torchère Juin 2020	Seuil (Arrêté Préfectoral)
HCl	mg/Nm ³	0,5	50
HF		0,6	5
SO _x		14	300
H ₂ S		<0,01	-
RSH		0,03	-
CO		15,4	150
NO _x		45	-
Poussières > 0,7 µm		3,3	-

Les rejets de la torchère sont inférieurs aux seuils prescrits par notre arrêté.

Un filtre à charbon actif est installé depuis mars 2013 entre la torchère et son surpresseur. Il prétraite le biogaz en piégeant une partie de l'H₂S, et augmente ainsi la qualité de la combustion en diminuant les émissions de NO_x.

L'installation de valorisation est équipée d'un procédé de prétraitement du biogaz qui permet de séparer l'humidité et les éléments indésirables comme les COV, l'H₂S et les siloxanes.

La campagne de mesure annuelle a été réalisée par la société EUROPOLL les 17 et 18 décembre 2019. Les rapports figurent en ANNEXES 3 et 4.

Eléments	Unité	Rejet moteur GE1 - 2019	Rejet moteur GE2 - 2019	Seuil (Arrêté Préfectoral)
HCl	mg/Nm ³	0,4	0,6	-
HF		1	1,3	-
SO _x		8	8	-
H ₂ S		<0,01	<0,011	-
RSH		<0,07	<0,06	-
CO		1006	937	1200
COVT		833	846	-
CH ₄		780	792	-
COVNM		40	40	50
NO _x		533	525	525
Poussières > 0,7 µm		0,4	<0,4	150
O ₂ sur gaz sec		5%	5%	5%

Les paramètres analysés sont inférieurs aux seuils applicables, excepté pour le GE1 pour les NO_x présentant un dépassement de 1,5%. Cf. page 32 du présent rapport annuel.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Installation de combustion

Les rejets NOx des moteurs se trouvent dans la plage d'incertitudes de mesure qui est de 3% sur cette analyse (Cf. rappel des normes de mesure respectant les méthodes choisies par Europoll, page 11 du rapport).

Des mesures complémentaires via un appareil analyseur de combustion TESTO ont également été réalisées. Cf. rapport papier de l'appareil avec les valeurs mesurées conformes ci-après.

Unité de valorisation électrique du biogaz

Gaz d'émission moteur

Composés mesurés	Normes prélèvement	Méthodes	Normes Analyses	Méthodes	Sensibilité	Précision globale norme
O ₂	X43-300	Echantillonnage de gaz par méthode extractive	EPA 3C, NF X 20-303, X20-363	Chromatographie gazeuse et catharométrie	200 ppm	2%
CO	NF EN 15058 (X43-374)	Echantillonnage de gaz par méthode extractive	NF EN 15058 (X43-374)	Infrarouge non dispersé	0,2ppm ou 100ppm	+/- 3%
Poussières	NF X44-052	Prélèvement isocinétique dans une veine gazeuse	NF X44-052	Gravimétrie	0,1 mg/Nm ³	+/- 10%
H ₂ S	NF X 20-307	Méthode non extractive Prélèvement isocinétique ou non et barbotage	Méthode interne*	Photo-colorimétrie	0,02 mg/l soit 0,5 µg/Nm ³ sur 24h	+/- 10%
RSH	NF X 20-307	Méthode non extractive Prélèvement isocinétique ou non et barbotage	Méthode interne*	Photo-colorimétrie	0,1 mg/l soit 2 µg/Nm ³ sur 20h	+/- 10%
H ₂ O	NF EN 14790 (NF X43-371)	Condensation et piégeage sur adsorbant solide	NF EN 14790 (NF X43-371)	Gravimétrie	10 mg/Nm ³	+/- 8%
HCl	NF EN 1911-1 NF EN 1991-2	Méthode non extractive Prélèvement isocinétique ou non et barbotage	NF EN 1911-3*	Chromatographie ionique	0,1 mg/Nm ³	+/- 10%
HF	NF X43-304	Méthode non extractive Prélèvement isocinétique ou non et barbotage	NF (X43-304) NF T90-004*	Electrode spécifique	0,1 mg/Nm ³	+/- 10%
SO ₂	NF EN 14791 (X43-372)	Méthode non extractive isocinétique ou non et barbotage sélectif	NF EN 11632*	Réaction spécifique & Chromatographie ionique	>0,018 mg/Nm ³	+/- 10%
NO/NOx	NF EN 14792 (NF X 43 373)	Echantillonnage de gaz par méthode extractive	NF EN 14792 (NF X 43 373)	Chimiluminescence	5 ppm	+/- 3%
COVT, COVNM, CH ₄	XP X43-554	Echantillonnage de gaz par méthode non extractive	XP X43-554	FID : Mesure COVT et CH ₄	0,5 mg/Nm ³	+/- 12%
Débit pour v>4m/s	ISO 10780 ou XP X43-361	Tube de Pitot et sonde de pression différentielle : Exploration d'un champs de vitesse	-	-	Vitesse supérieure à 4m/s	+/- 10hpa
Température	NF EN 60 584-1&2	Thermocouple	-	-	-	+/- 0,1°C
Pression	NF X 10-520	Sonde de pression différentielle électrique	-	-	-	+/- 0,01 hpa

testo 340
V1.15 62264263/F

Fichier GE1
LIEU
Départ:06.04.20 14:56:22

798 mg/m³ CO
481.3 mg/m³ NOx
9.10 % Oxygène
512.7 °C T fumées
113 ppm NO
838 ppm CO non-dilué
61.6 ppm NO2

Combustible: Biogaz
O2 réf: 5.0%
CO2 max: 17.0%
T. E. C. : °C

testo 340
V1.15 62264263/F

Fichier GE2
LIEU
Départ:01.04.20 13:06:47

737 mg/m³ CO
488.1 mg/m³ NOx
6.64 % Oxygène
525.1 °C T fumées
158 ppm NO
774 ppm CO non-dilué
55.7 ppm NO2

Combustible: Biogaz
O2 réf: 5.0%
CO2 max: 17.0%
T. E. C. : °C

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Le principe du bioréacteur dans une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux consiste à accélérer le processus de biodégradation des déchets fermentescibles stockés dans les alvéoles étanches en leur apportant une humidité optimale et maîtrisée, notamment par recirculation d'effluents liquides au sein du massif de déchets.

L'intérêt de la mise en place d'un tel principe est triple :

- Produire rapidement plus de biogaz afin d'être valorisé de manière optimale ;
- Maîtriser dans le temps la production de lixiviat ;
- Stabiliser plus rapidement les déchets.

Le gain environnemental essentiel d'un tel procédé est obtenu par une limitation des risques à long terme grâce à une accélération de la dégradation des déchets et par la garantie d'une réduction notable des émissions de gaz à effet de serre et des odeurs dans le milieu environnant.

Les volumes de réinjection d'effluent pour l'année 2019 sont :
7 782 m³

	Réinjection en m ³	Mouillage à l'avancement	
		Lixiviat (m ³)	Eau (m ³)
Janvier à mars	2 440	0	0
Avril à juin	1 414	0	0
Juillet à septembre	1 162	0	0
Octobre à décembre	2 766	0	0
Total	7 782	0	0



En raison de l'évolution réglementaire, le mouillage à l'avancement n'est plus pratiqué depuis le 1^{er} juillet 2016.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Les données de production de l'unité de valorisation pour l'année sont :



Moteurs

Energie électrique délivrée	9 229 MWh
-----------------------------	-----------

La production électrique moyenne de la centrale s'élève à 764 MWh chaque mois.

Cogénération

Energie thermique valorisée	9 512 MWh
-----------------------------	-----------

La cogénération permet de récupérer la chaleur produite par les moteurs à travers des échangeurs thermiques et de la transmettre dans le NUCLEOS pour le traitement des lixiviats.

Cette énergie est également utilisée en parallèle pour réchauffer l'effluent réinjecté dans les banquettes, et ainsi favoriser le développement des microorganismes méthanogènes.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Le site combine plusieurs moyens de lutte contre les odeurs :

- l'exploitation sur une surface réduite (équivalent à une alvéole à l'air libre);
- la couverture immédiate des alvéoles (matériau étanche et compacté) en fin d'exploitation ;
- la mise en place d'une géomembrane polyéthylène 1,5mm, pour l'exploitation en mode bioréacteur ;
- la couverture de l'ensemble des bassins de stockage des lixiviats avec l'ajout en 2011 de 3 nouvelles bâches ;



- un système mobile de diffusion d'odeurs constitué d'un canon et d'une réserve de liquide, monté sur un tracteur, que l'on déplace suivant la direction du vent ;
- la réalisation de drains de pompage, dans la couche de drainant 20/40, depuis l'alvéole 3 du casier 2 ;
- l'épandage manuel d'un complexe désodorisant à haute rémanence et à très large spectre d'action. Ce produit se dégrade naturellement au contact de l'air et libère ainsi sa fragrance fraîche et fruitée sur une durée allant de 4 à 10 jours. Il n'est pas considéré comme dangereux d'après la directive européenne 88/379 CEE.

Depuis 15 ans, nous développons le contact et la communication avec les riverains. Conformément à la décision de la CLIS du 30 mars 2005, nous traitons les plaintes olfactives suivant la procédure suivante :

- questionnement sur le lieu, l'heure et le type de désagrément rencontré,
- déplacement sur place systématique par un personnel de l'entreprise,
- constat du bien fondé de la demande.
- prise en compte des observations pertinentes des riverains dans la façon d'exploiter ou le type de produit utilisé.

L'intégration du site vis-à-vis des riverains est au cœur des préoccupations des équipes SPEN. Suite à la CSS de 2017, nous avons continué à communiquer sur les travaux à venir auprès des communes autour du site.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Le goéland argenté étant une espèce protégée (Art. L211-1 du Code Rural), nous disposons d'une dérogation préfectorale qui autorise son effarouchement, et travaillons sur 5 axes pour limiter leur présence sur notre site :

La réduction de la surface ouverte d'exploitation : les goélands viennent sur l'ISDUND principalement pour se nourrir. L'expérience nous a montré que nous pouvions travailler correctement par demi alvéole (environ 2500 m²), malgré les contraintes d'exploitation engendrées. La réduction de la surface diminue l'attractivité visuelle du site, la quantité de nourriture disponible et augmente la compétition entre les individus.

L'effarouchement mécanique : notre dispositif d'effaroucheurs mécaniques comprend 2 types d'installation : des canons et des haut-parleurs (5 T3 : canon de moyenne puissance, efficace sur une superficie de 2 à 5 hectares ; 2 TC : effaroucheur diffusant par haut-parleur des cris de détresse spécifiques). Les appareils, réglables, fonctionnent de manière séquentielle et répétée dans le temps :

Les tirs se mettent en route progressivement à partir de 8h et se coupent à la nuit tombante. La mise en route et l'arrêt du dispositif varient suivant les saisons. Pendant les week-ends, jours fériés et lors de la venue du fauconnier, le dispositif est désactivé.



L'effarouchement manuel : nous faisons aussi appel à de la pyrotechnie (fusées détonantes et crépitantes de courte portée), le but n'étant pas de toucher l'animal. Le matériel est réparti auprès des différents salariés et responsables travaillant à l'ISDUND.

La fauconnerie : la venue régulière d'un fauconnier vient compléter l'ensemble de notre dispositif. Il nous avise des nombreux comportements des goélands et nous conseille sur des stratégies d'effarouchement à mettre en place. Ces interventions sont soumises à dérogation préfectorale qui autorise la destruction de quelques spécimens dans l'année. En 2019, une dizaine d'individus auront été ainsi détruits. La dérogation permettant l'effarouchement a été renouvelée le 24 juin 2019 et est valable jusqu'au 31 mars 2022.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Par souci écologique et environnemental, la société SPEN parvient quotidiennement à préserver son site et à l'agréments au mieux, et ce en partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand (rapport 2019 en ANNEXE 4).



Zone humide le long de la RD42



Aménagement floral à l'entrée du site

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 

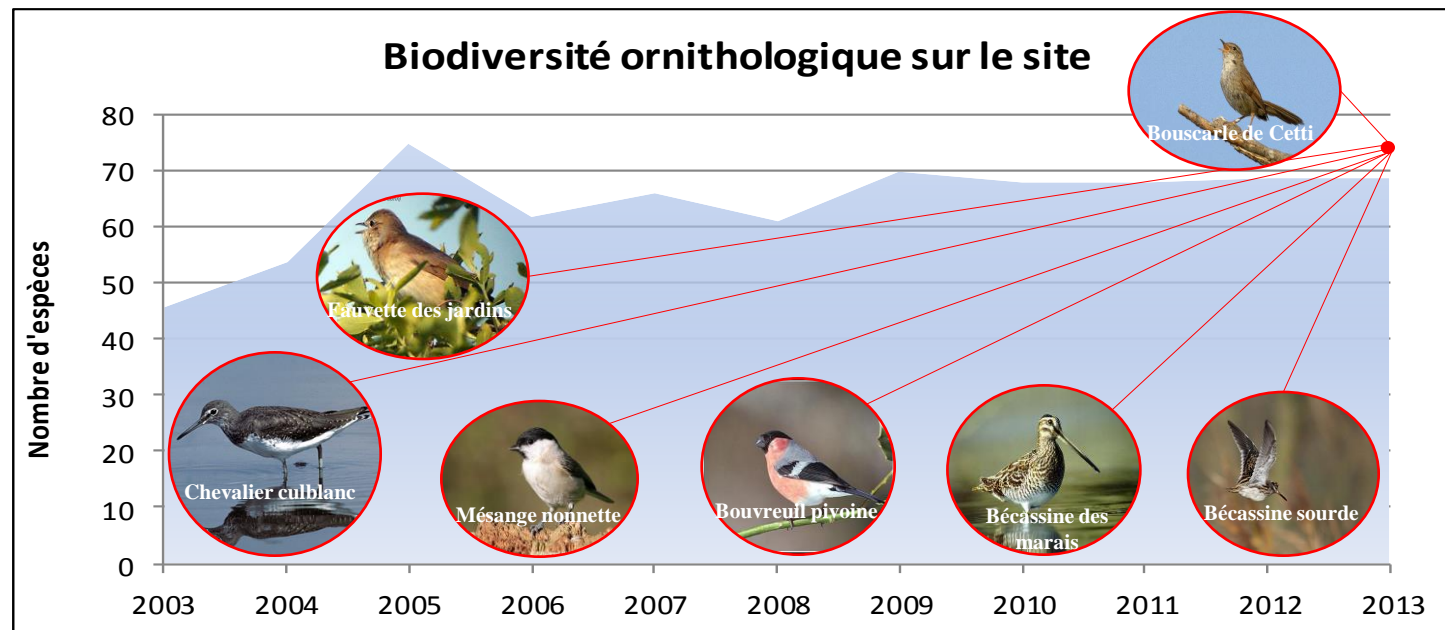
Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Depuis l'ouverture du site, nous travaillons avec le Groupe Ornithologique Normand pour recenser la biodiversité de notre site et évaluer ainsi l'impact de l'activité sur notre environnement. Le graphique présente les espèces recensées qui appartiennent à la liste rouge des espèces menacées (nicheuses ou hivernantes) de la Basse-Normandie (source : <http://www.gonm.org/index.php?post/Listes-rouge-orange>).



Depuis novembre 2012, 8 ruches sont installées le long de la RD42.

L'espèce introduite est l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*).



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Description et cause des incidents

14/12/2019:

Faits

- Fort coup de vent survenu sur la Manche et le Calvados. Pointes à 148 km/heure enregistrées à Saint-Vaast-la-Hougue.
- Dégâts sur la géomembrane de parement bioréacteur : parement intérieur depuis C2, C10, C11 vers C14. Géomembrane déchirée au-dessus de la diguette inter-casiers et retroussée sur le haut du parement
- Samedi 14/12/2019 : déplacement de l'astreinte SPEN pour vérifier l'absence de danger pour les personnes et pour l'environnement/
- Lundi 16/12/2019 : Mise en sécurité par découpe des surlongueurs arrivant sur la piste d'accès aux quais de vidage + lestage par de gros rochers des morceaux de géomembranes retroussés.

Dégâts

- Géomembrane de parement bioréacteur arrachée
- Pas de dommages à l'environnement

Communication sur l'événement

- Information DREAL le 23/12/2019
- Pas d'Inspection DREAL nécessaire
- Information bureau CSS le 23/12/2019
- Information communes le 23/12/2019



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

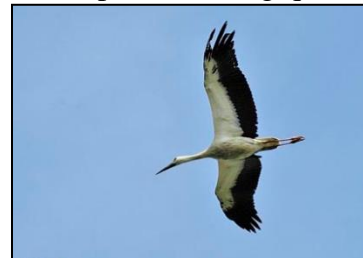
Faits marquants / 

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Faune Flore

29/04, 14/05, 27/06, 10/10, 08/11, 18/11, 02/12, 03/12, 17/12/2019 : Venue de M. BARRIER et M. PURENNE du Groupe Ornithologique Normand pour le comptage des oiseaux.



Lutte contre les nuisibles

28/01, 14/03, 19/06/2019: Intervention AES Lecorps Services.

Du 29 au 30/01, du 12 au 14/02, du 06 au 08/03, du 20 au 22/03, du 10 au 11/04, du 08 au 09/05, du 22 au 24/05, du 11 au 12/06, du 24 au 26/09, du 11 au 13/11 et du 16 au 18/12/2019 : Interventions du fauconnier M. PLONKA pour l'effarouchement des goélands...

30/01, 02/04 et 25/07/2019 : Intervention TONNEFORT pour l'entretien des effaroucheurs mécaniques.

Contrôles et prélèvements

15/01, 02/04, 09/07, 08/10/2019: Analyse périodique des eaux par le LABEO

22/08/2019 : Intervention de la société EXECO Environnement pour l'étude de l'Indice Biologique Global Normalisé de la Durance.

27/09/2019: Intervention de la société PRECIA MOLLEN pour l'étalonnage annuel des ponts bascules.

29/10/2019 : Intervention de la société BERTHOLD pour le contrôle annuel du portique de détection de la radioactivité

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Contrôles et prélèvements

23/10/2019 : Intervention de l'APAVE pour la vérification annuelle, de la thermographie infrarouge.

07 au 12/11/2019 : Intervention de l'APAVE pour la vérification annuelle des installations électriques du site.

28/11/2019 : Intervention de la société SICLI pour la vérification annuelle des extincteurs

16/12/2019 : Intervention d'C2AI pour le contrôle et l'étalonnage de l'analyseur fixe de biogaz

17 au 18/12/2019 : Intervention d'EUROPOLL pour le contrôle annuel des rejets atmosphériques des installation de traitement du biogaz

Exploitation

10/04/2019 : Ouverture de l'alvéole 1 du casier 12

15/07/2019 : Ouverture de l'alvéole 2 du casier 12.

CSS

19/06/2019: réunion de CSS. Présentation du rapport annuel 2018.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Autres faits

23/02/2019: déclenchement du portique de radioactivité au passage d'une benne de déchèterie contenant des encombrants provenant de la déchèterie de Carquebut (Communauté de Communes Baie du Cotentin). Conformément à la procédure, la source a été isolée sur l'aire dédiée en attendant d'être identifiée par la CMIR 50.

Conclusion de la CMIR50 :

Investigations visant à repérer le point chaud :

il a été procédé de la même manière en déposant les déchets non souillés au moyen d'une pelle au sol jusqu'au point chaud.

Une fois les déchets évacués, il a pu être mis en évidence un cordon gainé avec accroches. L'identification du radioélément a été possible au moyen du RIIDEYE X, il s'agit de **Radium 226**.

- Télétector + AD5 : mesures de débit de dose à 5 cm : 55 μ Sv/h



Découverte du câble



zoom sur le câble incriminé

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Travaux réalisés en 2019

Vie du site

- ✓ Mise en place des quais sur C11 => vidage C12 Mars 2019
- ✓ Piste accès quai vidage C12 Avril 2019
- ✓ Ouverture du casier 12 : 10 Avril 2019
- ✓ Forage des puits de biogaz du casier 11 : Mai 2019
- ✓ Couverture du casier 11 : Mars et Juin 2019
- ✓ Parements des talus des casiers 10 et 11 : Juin 2019
- ✓ Aménagement partiel casier 14 (terrassement, BSP, réseau assainissement) : de juin à Octobre 2019

Travaux d'amélioration

- ✓ Renouvellement d'un compacteur pied-de-mouton Janvier 2019
- ✓ Pose de filets anti-envols Avril 2019
- ✓ Révision 80 000h du 1^{er} moteur de valorisation Septembre 2019
- ✓ Révision 80 000h du 2^{ème} moteur de valorisation Octobre 2019
- ✓ Busage fossés + enrobés pour améliorer accès plateforme valorisation Octobre 2019
- ✓ Travaux de refonte plateforme de valorisation du biogaz Octobre / Novembre 2019
- ✓ Auvents de protection transformateurs Novembre 2019
- ✓ Installation nouveaux débitmètres biogaz Novembre / Décembre 2019

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

Travaux prévus en 2020

- ✓ Ouverture du casier 13 pour février 2020
- ✓ 1^{ère} phase de couverture C12 en Février 2020
- ✓ Travaux de couverture du casier 12 fin de printemps/été complétés par les parements bioréacteur : captage du biogaz rapide permettant également de limiter les odeurs
- ✓ Travaux de réalisation du réseau biogaz définitif sur le casier 12
- ✓ Travaux de fin d'aménagement du casier 14 (BSP, BSA, gestion lixiviats)
- ✓ Travaux de pré-terrassement du casier 15 : terrassement
- ✓ Début de l'automatisation de la réinjection des lixiviats : mise en place de réseaux de refoulement des lixiviats depuis les bassins de stockage vers les casiers 7, 8 et 9 en continuité des travaux 2018 (passage sous-voiries, tuyau de remontée principal)
- ✓ Début des travaux pour installation process d'épuration biogaz : GC

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 33

Unité de valorisation / 34

Lutte contre les odeurs / 35

Lutte contre les nuisibles / 36

Intégration paysagère / 37

Biodiversité / 38

Incidents et accidents / 39

Faits marquants / 40

Travaux / 43

Certification environnementale / 45

De l'année 2012 jusqu'en novembre 2015, l'ensemble des activités du site soumises à autorisation étaient certifiées ISO 14001.

Dans le cadre de la transformation du groupe Veolia et afin d'accroître notre culture commune et industrialiser nos modes de fonctionnement, il a été acté la mise en œuvre d'un Système de Management Intégré. Celui-ci a été déployé dans le courant de l'année 2016 et l'audit de certification a été réalisé avec succès en Juin 2016.

L'audit de renouvellement s'est déroulé les 10 et 11 juin 2019.

La certification ISO 14001 a été renouvelée avec succès ainsi que le label VIVRE.